



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

Délégation au numérique
en santé



Service d'Accès aux Soins (SAS) – Plateforme numérique

Réunion d'information
à destination des industriels de la e-Santé

Jeudi 07 novembre 2024

Programme de la réunion



Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles

Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse

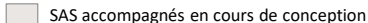
Programme Service d'Accès aux Soins

Actualités

- **Rappel sur les changements d'organisations au ministère chargé de la santé depuis avril 2024**
 - Réorganisation de DAC (Directions d'Administration Centrale), de la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), de la DGS (Direction Générale de la Santé) et de la DNS (Délégation au numérique en Santé) par l'accueil de projets numériques en provenance de la DGS/ex-DAD et de la DGOS/ex-PF5, dont le projet plateforme SAS dans le pôle Santé publique et situations sanitaires exceptionnelles de la DNS
 - La DGOS s'est réorganisée et les interlocuteurs « SAS » sont dans cette DAC :
 - Les agents du bureau de la médecine d'urgence et des soins non programmés (AS3) de la sous-direction de l'accès aux soins et du premier recours
 - Les agents du département santé et transformation numérique
- **Publication du décret n°2024-541 du 14 juin 2024 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service d'accès aux soins**
- **Communication depuis juin sur les accès aux soins**
- **Changement de dénomination du ministère chargé de la santé devenu « Ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins »**



Statut d'avancement et indicateurs clés



68 SAS utilisent au quotidien la plateforme nationale dont **23 SAS** qui ont déjà basculé à la connexion **100% Pro Santé Connect**.

2 317 comptes régulateurs créés

23

11/07: 69, 71, 62, 49, 59



Participation au programme SAS

Professions médicales éligibles aux SNP

L'article **D. 6311-37 du code de la santé publique** prévoit la possibilité pour la régulation de médecine ambulatoire d'orienter un patient vers : une consultation, une prise en charge à domicile ou une téléconsultation avec un professionnel médical (y compris les médecins spécialistes, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes) ; un infirmier diplômé d'Etat ; un pharmacien ; un établissement de santé en admission directe ou vers une structure des urgences.

La participation des professions médicales à la prise en charge des soins non programmés sur orientation du SAS

1. les médecins généralistes

La **convention médicale** prévoit la possibilité pour les médecins généralistes de bénéficier d'une rémunération spécifique pour mettre des créneaux à disposition du SAS (via le LGA ou via l'agenda SAS) et accepter d'être contacté par la régulation (article 30-1) ainsi qu'une majoration « SNP » par consultation réalisée à la demande du médecin régulateur SAS (hors médecin traitant) (article 49-2).

- **L'intégration des éditeurs équipant ces professionnels est prioritaire (filière socle du SAS)**

2. les médecins spécialistes

La **convention médicale** prévoit également la possibilité pour les médecins spécialistes y compris les psychiatres de bénéficier de la rémunération et de la majoration mentionnées dans les articles sus-cités.

- **L'intégration des éditeurs équipant ces professionnels est possible**

3. les sages-femmes et chirurgiens-dentistes

Les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes bénéficient d'une majoration « SNP » par consultation réalisée à la demande du médecin régulateur SAS (respectivement article 4 bis de l'avenant 7 et article 40 de leur convention).

- **Leur intégration au sein du SAS fait l'objet de travaux, tant sur le volet financier qu'organisationnel**

4. les pharmaciens

Les pharmaciens ne bénéficient pas d'une majoration SNP pour une prise en charge réalisée à la demande du médecin régulateur SAS.

- **Leur intégration au sein du SAS fait néanmoins l'objet de travaux, tant sur le volet financier qu'organisationnel**

5. les infirmiers

Les infirmiers peuvent d'ores et déjà se porter volontaires pour participer à des astreintes d'une durée de 6 heures continues ou discontinues (jour et/ou nuit). Durant ces astreintes ils s'engagent à se rendre disponible à la demande du SAMU ou du SAS (mission flash et lettre de couverture ministre).

- **Leur intégration dans la plateforme numérique fait l'objet de travaux, tant sur le volet financier qu'organisationnel.**

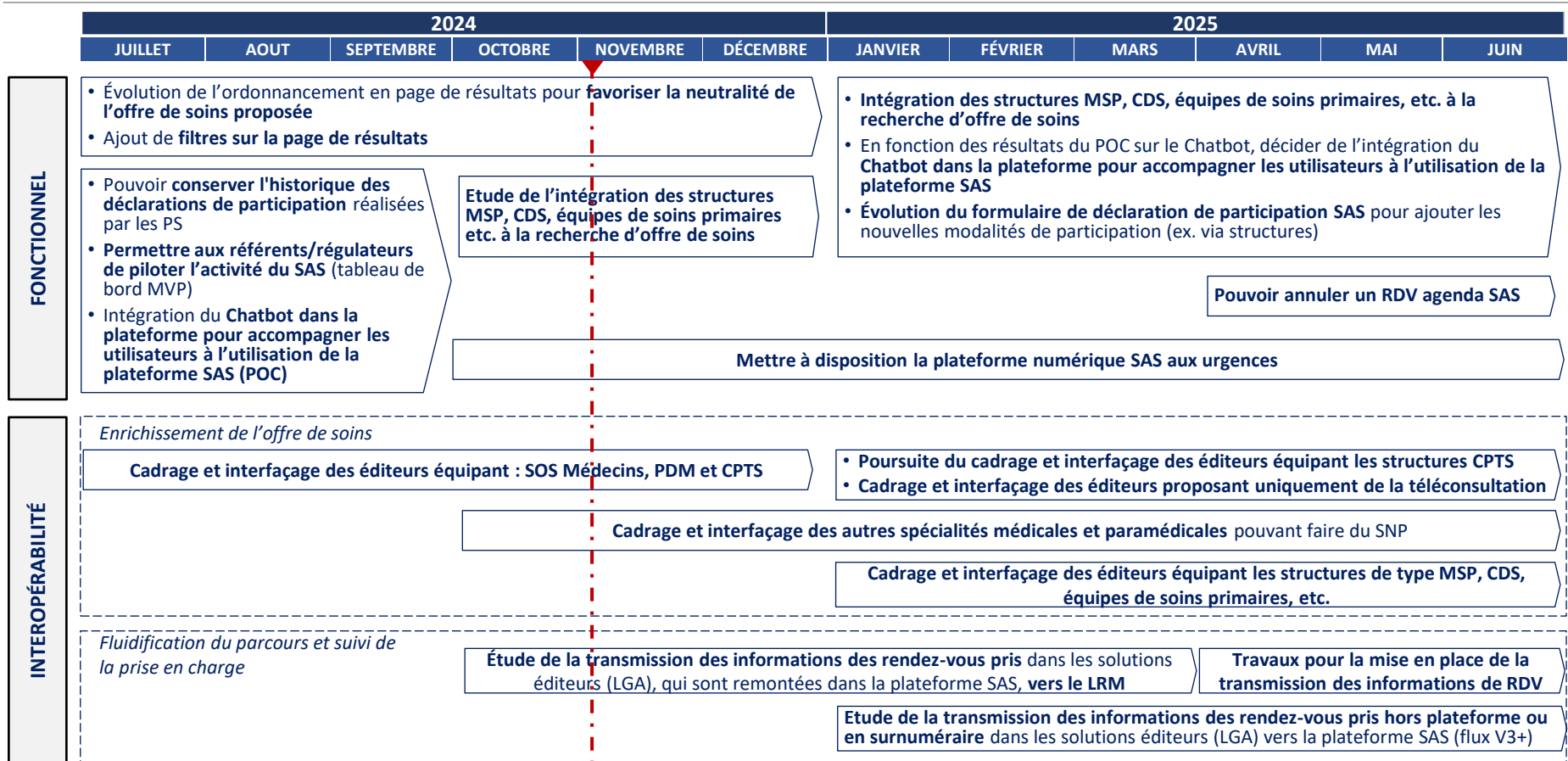
Temps d'échange



Vos remarques – vos questions ?

Plateforme numérique SAS

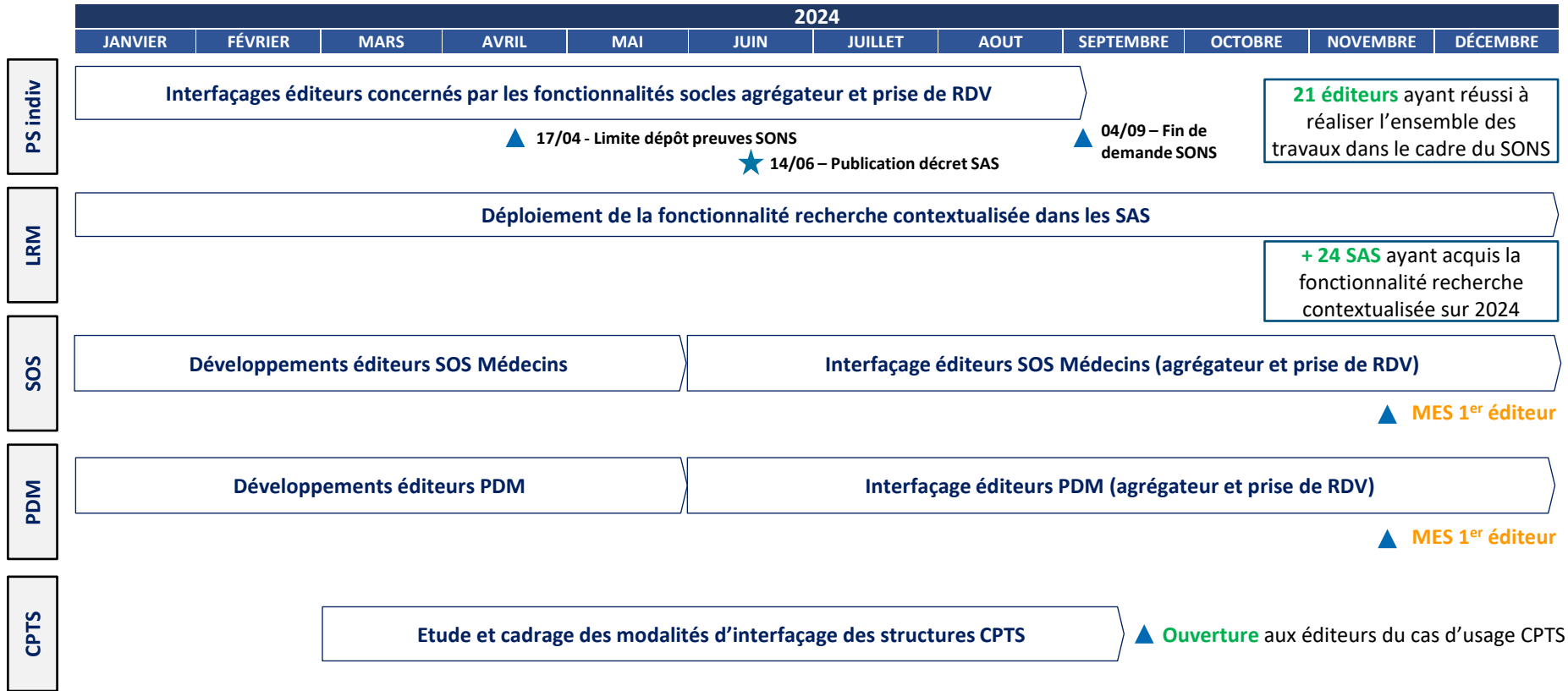
Planning de principe



Chantier interopérabilité

Réalisations 2024

Les enjeux sur l’année 2024 ont été **d’accompagner les éditeurs à l’interfaçage avec la plateforme** avant la date limite du SONS, de **poursuivre le déploiement de la fonctionnalité recherche contextualisée** dans les SAS, **d’interfacer les premiers éditeurs SOS Médecins et Place de Marché** à la suite des travaux de recette connectée ainsi que **d’ouvrir l’interfaçage aux éditeurs de CPTS**.



Programme de la réunion



Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles

Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse

Chantier interopérabilité

Modalités de travail avec les éditeurs

Les travaux menés sur le chantier interopérabilité ont pour objectifs de :

- **Agréger et mettre en visibilité l'offre de soins sur le territoire national** afin de permettre à la régulation d'apporter une réponse aux patients pour les SNP
- **Fluidifier le parcours du régulateur** au sein d'un écosystème d'outils complexes

Mise en visibilité de l'offre de soins

PS libéraux à titre individuel, SOS Médecins, structures CPTS, place de marché

AGRÉGATION DE L'OFFRE DE SOINS

- Agréger les créneaux de disponibilités des professionnels de santé et des structures au sein de la plateforme numérique SAS
- Agréger l'offre de soins complémentaire des éditeurs type place de marché

PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LE COMPTE DU PATIENT

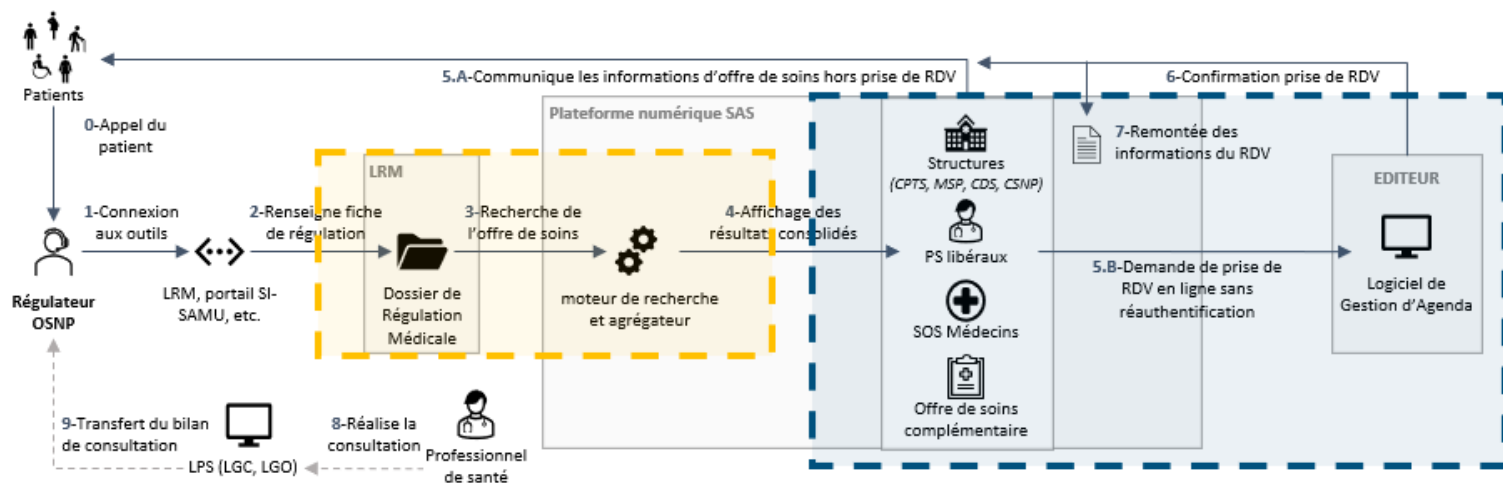
- Réaliser une demande de prise de RDV pour le patient dans les solutions logicielles éditeurs **sans avoir à se réauthentifier**
- Remonter les informations du RDV dans la plateforme numérique SAS

Fluidification du parcours régulateur

LRM/PTF, SAS/LGA

RECHERCHE CONTEXTUALISÉE

- Limiter le nombre d'authentifications entre les solutions logicielles
- Limiter la ressaisie des données pour lancer une recherche d'offre de soins et pour la prise de RDV pour le compte du patient
- Alimenter les LRM avec les données des RDV pris



Chantier interopérabilité

Statut d'avancement

Les travaux menés sur le chantier interopérabilité répondent aux objectifs de **mise en visibilité de l'offre de soins et de fluidification du parcours régulateur**. Les travaux d'interfaçages se poursuivent avec **plus de 50 éditeurs** positionnés sur les différents cas d'usage avec la plateforme numérique SAS

Statut d'avancement des travaux	PS à titre individuel		SOS Médecins	Place de Marché	LRM
	MES réalisées 24	Interfaçage en cours 15	Interfaçage en cours 3	Interfaçage en cours 5	Dépl. en cours 6
Liste des éditeurs	- Keldoc - Doctolib 48h chrono - SMS in SITU - Medaviz - Agenda5 - Anamnèse - Clickdoc - Callibri - Divoluci - i-agenda - SimplyMed	- MAIIA - UrgencesChrono - LeMedecin.fr - CPTS Rendez-Vous - Wareld - LogicielNet - Accueil Pro - Clikodoc - Ubiclic - H24 Care - GPS Santé - MonMédecin.org	- Alta-Strada - MBT - InzeeCare - Doctodispo - Flexivac - Alphath - Perfactive - MadeForMed - Bealy - Tempora - Aegle - LogicRdv - MQM - Docariv Santé - Agenda En Ligne	- Medicalib - Libheros - ContactIDEL - InzeeCare - Entr'actes	- Exos - Scriptal - Appligos - Inetum - RRAMU - Bisom
Parcours utilisateur	L'OSNP accède à l'offre de soins et peut prendre rendez-vous en ligne pour le compte du patient (via la solution éditeur)	L'OSNP n'a pas de visibilité sur l'offre de soins et n'est pas en capacité de prendre un rendez-vous	En attendant l'interfaçage, SOS médecins renseigne les disponibilités de ses lieux de consultation via l'agenda SAS	En attendant l'interfaçage, l'OSNP peut uniquement faire des demandes en sus des disponibilités via téléphone	L'OSNP peut lancer une recherche d'offre de soins depuis le LRM, dans les SAS où la fonctionnalité a été déployée

Accompagnement des éditeurs aux travaux d'interfaçage

Ressources mises à disposition



Depuis le **31 octobre 2024** : mise en ligne de la [page SAS](#) sur le portail industriels de l'ANS



Page **unique dédiée aux éditeurs** permettant de **prendre connaissance de l'ensemble des informations utiles** par cas d'usage

- Spécifications des flux au format [guide d'implémentation \(IG\)](#)
- Cahier de recette (*tests unitaires à venir*) permettant de tester les développements avant livraison à l'ANS
- Documents de cadrage et présentation du processus d'interfaçage
- Conventions d'interfaçage
- [Validateurs FHIR](#) quand applicable

S'inscrit dans une démarche d'optimisation de l'interfaçage

- Documentation accessible directement aux nouveaux éditeurs
- Meilleure prise en main des spécifications et autonomie des éditeurs
- Diminution des délais de recette connectée



L'interfaçage permet :

- de **récupérer l'offre de soins** des professionnels de santé libéraux à titre individuel ;
- au régulateur de pouvoir **prendre rendez-vous** pour le compte du patient dans les solutions éditeurs interfacées ;
- la **remontée des informations** relatives au rendez-vous.

L'implémentation de 4 flux est nécessaire :

- agrégation de créneaux ;
- gestion des comptes régulateurs ;
- redirection sans réauthentification (SSO) ;
- remontée des informations de RDV.

Ainsi que l'**implémentation de la spécification mTLS** (en tant que client et serveur).

- › [Guide d'implémentation \(IG\)](#) 
- › [Cahier de recette connectée - Agrégateur \(xlsx - 449.31 Ko\)](#) 
- › [Cahier de recette connectée - Prise de rdv \(xlsx - 450.9 Ko\)](#) 
- › [Template - Atelier de cadrage - Agrégateur \(pdf - 782.62 Ko\)](#) 
- › [Template - Atelier de cadrage - Prise de rdv \(pdf - 1.02 Mo\)](#) 
- › [Modèle - Convention d'interfaçage \(pdf - 614.9 Ko\)](#) 
- › [Documentation mTLS \(pdf - 601.2 Ko\)](#) 
- › [Validateur FHIR](#) 

Accompagnement proposé aux utilisateurs finaux

Déploiement, formation et communication

Démarche d'accompagnement des effecteurs



Le contenu du kit de communication et le plan sont actualisés en fonction des évolutions des textes encadrant la rémunération des médecins effecteurs.

Travaux d'interfaçage d'un éditeur



Préparation des éléments de formation :

- Mise à jour des supports de formation, kit de communication, [FAQ](#), [tutoriels](#) et [vidéos de l'espace de formation](#)
- Adaptation le cas échéant des éléments de langage
- Préparation de l'environnement de formation et des JDD



Sensibilisation et formation des utilisateurs

Mener des sessions de formation :

- Auprès des ambassadeurs / référents / OSNP SAS
 - Auprès des utilisateurs finaux grâce aux webinaires et sessions dédiées
- Partage **d'informations aux ARS/GRADES** :
- Evolutions de parcours utilisateurs
 - Avancement des travaux éditeurs
 - Transmission des supports de formation et du kit de communication



Activation d'un éditeur en production

Ouverture et mise en service d'un éditeur

Communication aux utilisateurs finaux :

- Diffusion des EDL et du kit de communication auprès des effecteurs et gestionnaires de structures
- Partage des éléments aux référents territoriaux et régulateurs OSNP

Partage du kit aux éditeurs pour relayer les informations nécessaires à l'accompagnement de vos clients

Boîte à outils à destination des utilisateurs



Kit de communication
(également mis à disposition des éditeurs)



FAQ et espace de formation
sur la plateforme SAS



Environnement de formation



Pour les éditeurs ...

- lien vers la **vidéo tutoriel** du parcours effecteur
- **FAQ dédiée** à la fonctionnalité
- **Fiche pratique** à destination des effecteurs (kit de communication)
- **Package d'emails**

Communiquer à l'ANS...

- Contacts du **support éditeur**
- Lien vers la **FAQ éditeur dédiée « SAS »**

Rappel engagements des éditeurs interfacés

Phase de VSR et MCO des interfaces

04 septembre 2024 : Clôture du référencement SONS SAS

Pas de nouveau référencement mais application des exigences SONS pour les nouveaux éditeurs. La liste des éditeurs interfacés est disponible [sur le site de l'ANS](#)



La **convention d'interfaçage** signée entre les parties a pour objet de décrire les conditions dans lesquelles l'éditeur et l'ANS collaborent y compris pendant la phase de **maintien en condition opérationnelle** pour **assurer le bon fonctionnement des services aux utilisateurs**

Circuit à partir de la mise en service



Rappel des « SLA » éditeurs définis dans la convention

Anomalie	Délai de résolution
Mineure	30 jours
Majeure	14 jours ouvrés
Bloquante	2 jours ouvrés

Processus d'escalade

- Échange via Slack avec l'éditeur pour communiquer sur l'anomalie observée
- En fonction de l'impact utilisateur et des échanges avec l'éditeur : envoi d'un mail (ou via le support défini par l'éditeur) déclenchant les SLA
- Si la situation l'exige, l'ANS pourra désactiver le flux tout en informant l'éditeur afin d'éviter une dégradation de service pour les utilisateurs



Depuis mars 2024, mise en place **d'alertes automatisées permettant de détecter proactivement les anomalies** liées aux interfaces (indisponibilités, time-out, erreurs, etc.)

Engagements encadrés par la convention d'interfaçage

- Pendant la phase de VSR : **correction des réserves identifiées** et mise en place du plan de remédiation convenu entre l'éditeur et l'ANS
- Pendant la phase de MCO : **correction des régressions ou anomalies identifiées** suite à la qualification conjointe éditeur-ANS
- **Communiquer sur les évolutions éditeurs** pouvant avoir un impact sur les services : disponibilité de l'ANS pour réaliser au besoin des tests de non-régression
- **Alignement sur les éléments de langage liés au programme SAS** que les éditeurs souhaitent communiquer à leurs clients

Temps d'échange



Vos remarques – vos questions ?

Programme de la réunion



Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles

Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse

LRM – Fonctionnalité recherche contextualisée

Statut d'avancement

Pour **fluidifier le parcours du régulateur entre le LRM et la plateforme numérique du SAS**, les deux fonctionnalités suivantes ont été priorisées à la suite d'une analyse métier et du recueil du besoin auprès des utilisateurs finaux

Limiter la ressaisie des données grâce à la recherche contextualisée

- Paramètres communiqués par le LRM qui ne sont pas à ressaisir : adresse du patient, spécialité médicale recherchée, médecin traitant
- Si l'information **médecin traitant** du patient est transmise, la **CARD** de celui-ci est mise en avant sur la page de résultats



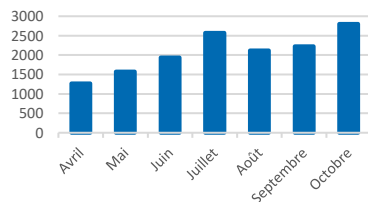
Limiter le nombre d'authentifications à l'aide d'un SSO

- Inscription des travaux dans la **trajectoire d'implémentation avec Pro Santé Connect**
- Accompagnement des régulateurs** à l'adoption de Pro Santé Connect

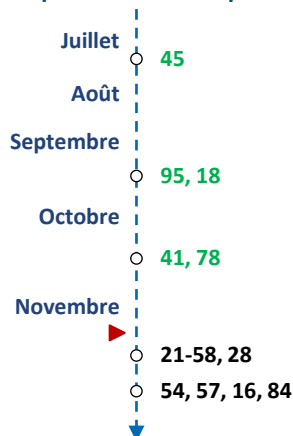
Nombre de recherches depuis le LRM

+2 800

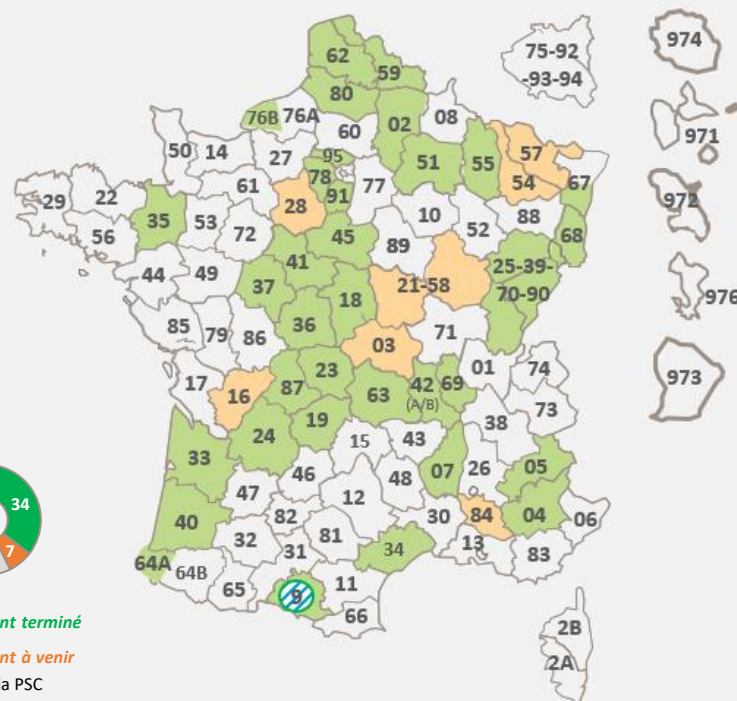
recherches contextualisées
réalisées en octobre



Calendrier prévisionnel des prochaines MES



Déploiement de la fonctionnalité dans les SAS

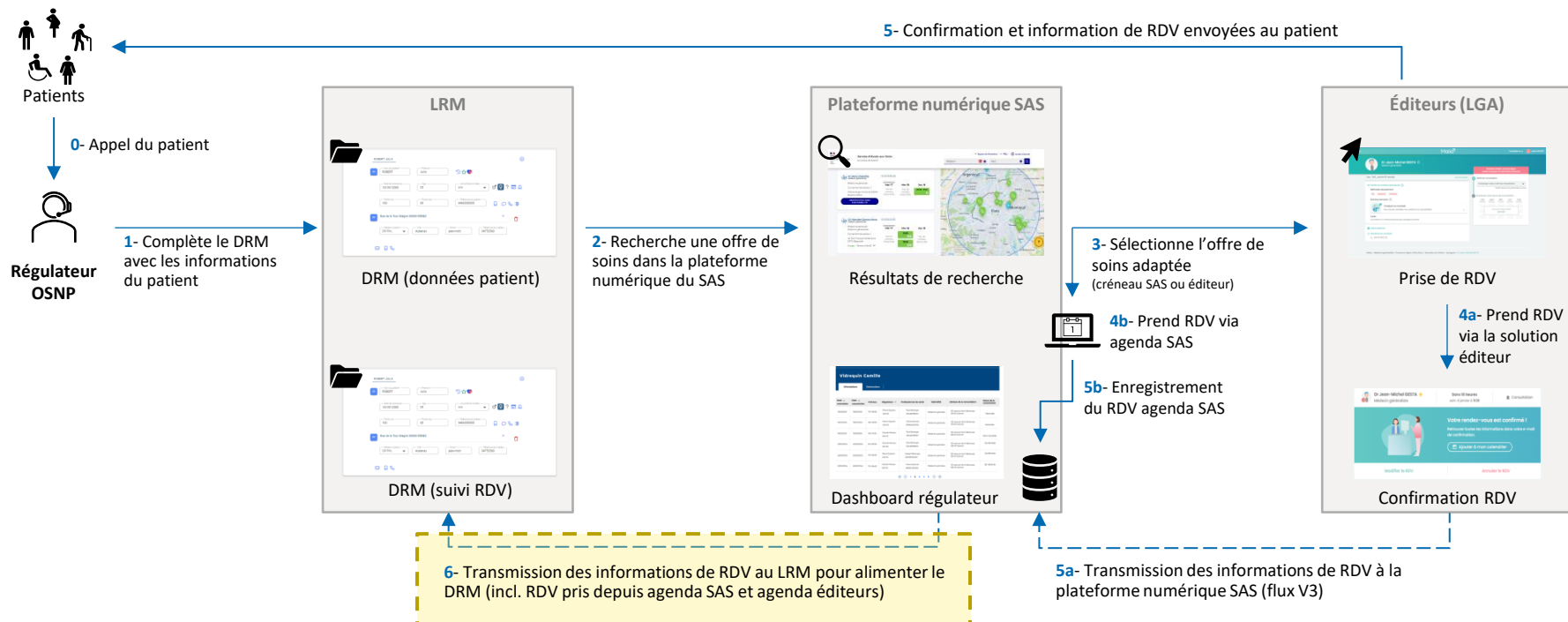


Transmission des informations de RDV pris aux LRM

Parcours métier

Modélisation du parcours utilisateurs avec l'intégration de l'alimentation du DRM

À la suite de la prise de RDV réalisée par la régulation pour le compte du patient, les informations de RDV sont centralisées au niveau de la plateforme nationale. Les travaux souhaités visent à poursuivre le parcours de la donnée pour venir alimenter le DRM avec ces informations.



Transmission des informations de RDV pris aux LRM

Démarche d'interfaçage

Analyse du besoin terrain



Activités

- ✓ Validation du périmètre des travaux
- ✓ Ateliers éditeurs LRM
- ✓ Ateliers utilisateurs finaux
- ✓ Synthèse des éléments recueillis et validation de la démarche

Conception technique



Activités

- ✓ Ateliers éditeurs de co-construction
- ✓ Définition des scénarios d'intégration avec la plateforme
- ✓ Validation des modalités d'interfaçage dont spécifications

Ouverture du cas d'usage



Activités

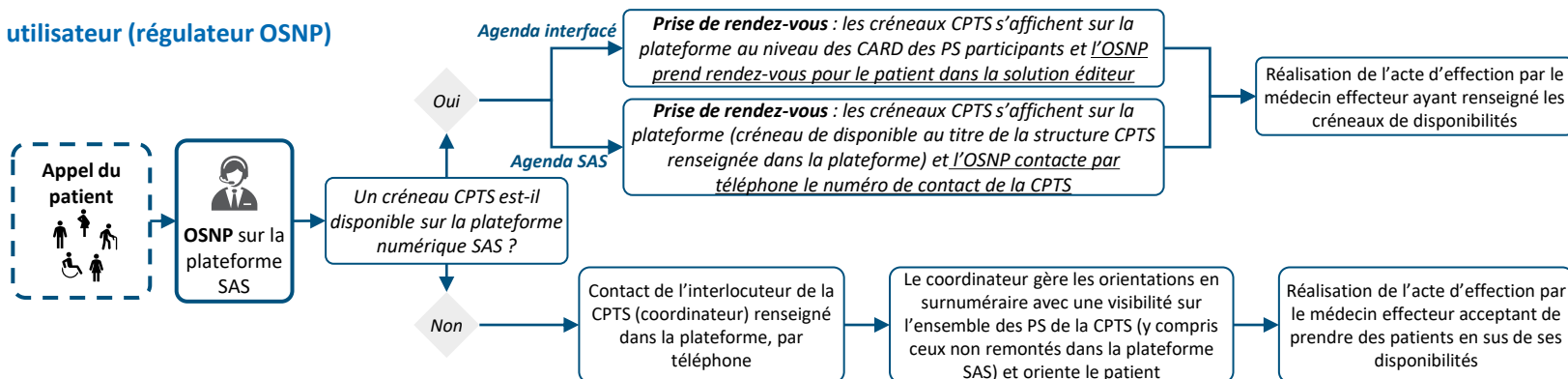
- ✓ Définition et validation des modalités d'implémentation
- ✓ Activités connexes (convention, kit de communication et EDL, modèle éco., etc.)
- ✓ Sessions d'ouverture aux éditeurs

à confirmer en fonction des résultats de l'étude

Intégration des CPTS à la plateforme numérique SAS

Principes généraux

Parcours utilisateur (régulateur OSNP)



Modalités de participation

		AGENDA SAS	AGENDA INTERFACÉ (éditeurs)
PARTICIPATION AU SAS	Médecin libéral participe via sa CPTS	• Cocher « Je participe au SAS via ma CPTS » • Sélectionner le nom de la structure CPTS et mon lieu d'activité associé • Cocher « Je déclare sur l'honneur mettre en visibilité 2 heures de disponibilités par semaine sur mon agenda SAS » • Renseigner dans l'agenda SAS, 2 heures de disponibilités par semaine	• Cocher « Je participe au SAS via ma CPTS » • Sélectionner le nom de la structure CPTS et mon lieu d'activité associé • Cocher « Utiliser un/plusieurs logiciels de prise de RDV » <i>Remontée automatisée des créneaux éditeurs</i>
	Gestionnaire de structure CPTS	• Visualiser la liste des effecteurs participant via la CPTS • Peut <u>éditer</u> les disponibilités des PS de la CPTS dans l'agenda SAS	• Visualiser la liste des effecteurs participant via la CPTS • Peut <u>visualiser</u> les créneaux remontés par la solution de prise de RDV interfacée <i>Remontée automatisée des créneaux éditeurs</i>

- Les PS sont éligibles à l'**indicateur 8** (1400€) pour une participation via CPTS
- Les PS sont éligibles à la **majoration de l'acte à 15€** pour les orientations en provenance de la plateforme numérique du SAS
- C'est le **contact de la CPTS** (et non le PS) qui est contacté en **sus des disponibilités**

Intégration des CPTS à la plateforme numérique SAS

Périmètre des travaux et critères d'éligibilité

Le flux CPTS permet d'intégrer l'offre de soins CPTS en fonction des modalités de participation déclarées par le PS dans la plateforme numérique SAS et **capitalise sur le cas d'usage PS à titre individuel** afin de **limiter les évolutions à apporter** avec une charge minimale pour les éditeurs.

Pour les éditeurs déjà interfacés avec la plateforme numérique du SAS

- Mise en place de **l'évolution du flux agrégation de créneaux** intégrant le volet CPTS

Critères d'éligibilité pour les éditeurs déjà interfacés souhaitant réaliser les travaux CPTS

- **Être interfacé sur le périmètre complet** avec la plateforme numérique du SAS (agrégateur et prise de RDV)
- **Equiper des structures de type CPTS**
- Proposer un **agenda individuel pour les PS** ou être en mesure de **pouvoir identifier les PS via leur RPPS**
- **Transmettre les créneaux de type « CPTS »** disponibles dans les 48h (seront visibles uniquement par la régulation)
- **Transmettre l'ID de structure (FINESS) de la CPTS** dans le cas d'un créneau associé à une CPTS

Pour les nouveaux éditeurs souhaitant s'interfacer

Développements du périmètre complet (agrégateur et prise de RDV) :

- Flux d'agrégation de créneaux de disponibilités dont volet CPTS
- Flux de gestion des comptes
- Flux de délégation d'authentification
- Flux de remontée des informations des RDV



Rappel des prérequis à remplir par un nouvel éditeur souhaitant s'interfacer avec la plateforme nationale

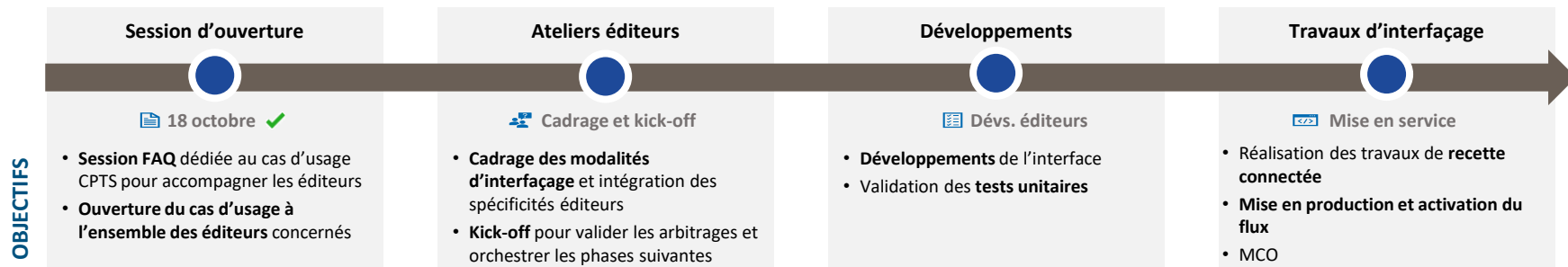
- Proposer une **interface Web**, comprenant un **module d'agenda avec prise de rendez-vous**, à destination des **professionnels de santé** exerçant dans un contexte de médecine de ville en exercice coordonné ou non
- Être en conformité avec les règles relatives à **l'hébergement des données de santé** prévu par l'article L. 1111-8 du code de la santé publique
- **Utiliser les annuaires et référentiels nationaux** et plus particulièrement les identifiants nationaux des PS (RPPS/ADELI) et les identifiants nationaux des structures (FINESS/SIRET/RPPS rang)
- Disposer d'une connexion via une **méthode d'authentification à 2 facteurs**
- Restreindre les connexions des effecteurs après de multiples tentatives en échec

Intégration des CPTS à la plateforme numérique SAS

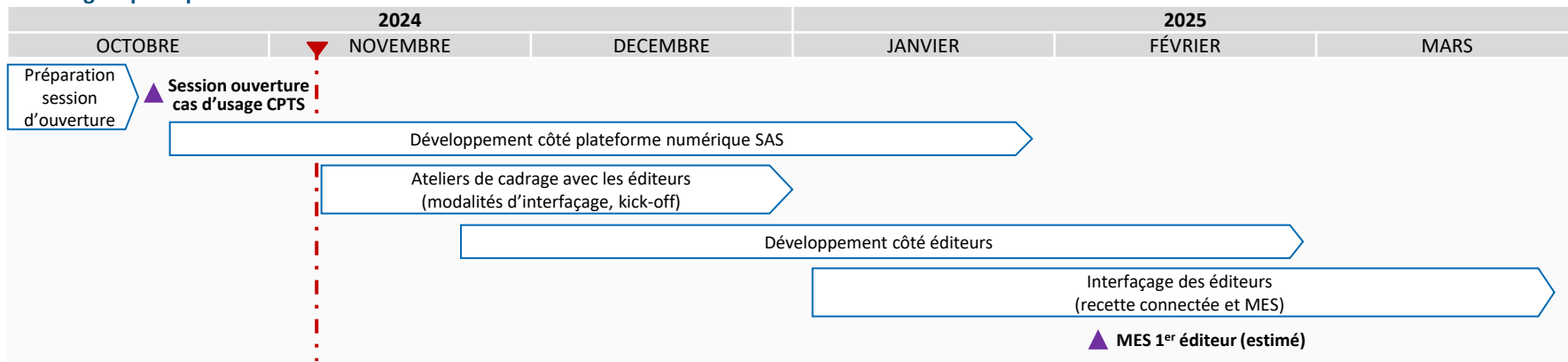
Démarche d'interfaçage avec les éditeurs

Après une première phase de cadrage et de co-construction avec les éditeurs du cas d'usage CPTS, nous avons pu :

- Mener une **phase de concertation du 04 juillet au 05 août 2024** auprès de la communauté éditeurs sur les spécifications établies
- **Valider et publier la version finalisée** des spécifications en **septembre 2024**
- **Réaliser la session d'ouverture** permettant aux éditeurs de pouvoir se positionner et lancer les travaux d'interfaçage sur le cas d'usage CPTS



Planning de principe



Temps d'échange



Vos remarques – vos questions ?

Programme de la réunion



Actualités du projet SAS

Généralisation des fonctionnalités socles

Travaux sur les autres fonctionnalités prioritaires

Synthèse

Synthèse

Prochaines étapes

Pour toute question concernant les travaux d'interfaçage en cours ou pour les éditeurs qui souhaiteraient vérifier leur éligibilité à l'un des cas d'usage, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : **sas-contact-editeur@esante.gouv.fr**

Mise en visibilité de l'offre de soins

PS libéraux à titre individuel, SOS Médecins, structures CPTS, place de marché

AGRÉGATION DE L'OFFRE DE SOINS

- **Agréger les créneaux de disponibilités** des professionnels de santé et des structures au sein de la plateforme numérique SAS
- **Agréger l'offre de soins complémentaire** des éditeurs type place de marché

PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LE COMPTE DU PATIENT

- **Réaliser une demande de prise de RDV** pour le patient dans les solutions logicielles éditeurs **sans avoir à se réauthentifier**
- **Remonter les informations du RDV** dans la plateforme numérique SAS

Fluidification du parcours régulateur

LRM/PTF, SAS/LGA

RECHERCHE CONTEXTUALISÉE

- **Limitier le nombre d'authentifications** entre les solutions logicielles
- **Limitier la ressaisie des données** pour lancer une recherche d'offre de soins et pour la prise de RDV pour le compte du patient
- **Alimenter les LRM** avec les données des RDV pris

PROCHAINES ÉTAPES

PS libéraux à titre individuel

- Interfaçage des éditeurs éligibles au cas d'usage (agrégateur et prise de RDV)
- Intégration des autres professions médicales éligibles

SOS Médecins

- Interfaçage des éditeurs éligibles au cas d'usage (agrégateur et prise de RDV)

Place de marché

- Interfaçage des éditeurs éligibles au cas d'usage (prise de RDV)

CPTS

- Développements par les éditeurs et travaux d'interfaçage
- Recette connectée et mise en service

PROCHAINES ÉTAPES

LRM

- Déploiement des fonctionnalités (recherche contextualisée et SSO) dans les SAS
- Étude pour transmettre les informations des rendez-vous pris dans les solutions éditeurs (LGA) vers le LRM

POC

- Expérimentation pour limiter la ressaisie des données du patient (*en cours dans le SAS 09*)

Merci !

Contacts



Contact opérationnel
ANS

sas-contact-editeur@esante.gouv.fr